



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 26 novembre 2018

Le préfet de La Réunion applique la baisse des prix des carburants et du gaz à compter du mardi 27 novembre 2018

A la demande de la ministre des outre-mer, le préfet de La Réunion applique la baisse des prix des carburants à compter du 27 novembre 2018.

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures.

Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Le contexte international

Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.

Sur la période de référence, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants orientée à la baisse par rapport au mois précédent : - 21,33 % pour le supercarburant, - 13,06% pour le gazole.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE diminue à 525 \$/TM. Ce mois-ci, comme les mois précédents, la structure intègre une pondération des cotations BUTANE et PROPANE afin de se rapprocher de la réalité des produits intrants ainsi qu'une ligne détaillant les droits de douanes acquittés (à hauteur de 0,7 % de la valeur CAF en € du produit).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1373 \$ pour 1 € pour le gaz et à 1,1371 pour les carburants (le 6 novembre était férié à SINGAPOUR et donc non coté). La baisse de l'euro face au dollar contribue à augmenter le prix du gaz (+ 9 cts) et influence celui du gazole à la hausse (+1 ct) sans impacter celui du SSP.

Les prix à La Réunion

Le sans plomb

La baisse de la cotation (- 21,33 %) est à peine contredite par la dépréciation de la parité euro/dollar (- 1,37 %). Le fret est en baisse de 18,89 %. En définitive, le prix CAF est en baisse de - 19,52 %. Le prix public diminue de 13 cts à 1,43 €/litre.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Le gazole

La baisse de la cotation moyenne du gazole est moins importante que celle du SSP (-13,06 %). Comme pour le SSP, le fret est en baisse et la parité est défavorable. La conjonction de ces paramètres induit une baisse du prix CAF de -11,90 %. Le prix de vente se fixe à **1,21 €/litre (-7 cts)**.

Le gaz

La cotation mensuelle (issue de la pondération) est en baisse de 19,62 %. Elle impacte le prix de la bouteille à la baisse à hauteur de -142 cts environ. La dépréciation de l'euro (-1,35 %) influence de son côté le prix de la bouteille (à la hausse) à hauteur de +9 cts environ. Le contrat de fret est inchangé.

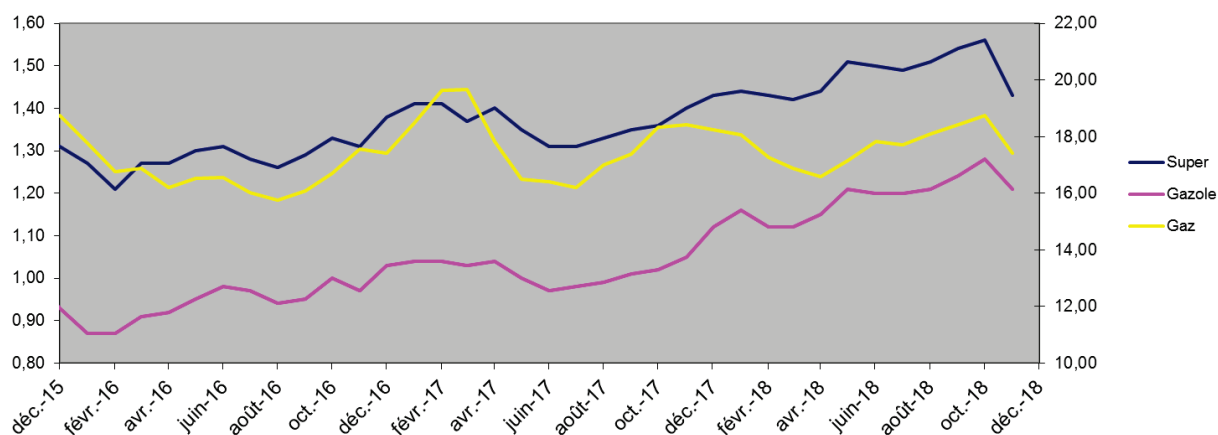
Le prix final de la bouteille s'établit **en hausse à 17,42 € contre 18,75 € le mois précédent (-133 cts)**.

En conséquence, les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante à compter du mardi 27 novembre 2018 :

Libellé du produit	1-nov.-18	26/11/2018	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,56	1,43	-8,33%
Gazole (€/litre)	1,28	1,21	-5,47%
GNR (€/litre)	0,82	0,76	-7,32%
Pétrole lampant (€/litre)	0,83	0,73	-12,05%
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,80	0,71	-11,25%
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,82	0,77	-6,1%
Gaz (€/bouteille de 12,5kg)	18,75	17,42	-7,09%

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :

Tous produits 974



Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
 Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
 Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

